

N° 1364 /AIRP

Abidjan, le 23 .06. 2022

**NOTE D'INFORMATION
RELATIVE AUX DEMANDES D'OUVERTURE DE DEPOTS
DE VENTE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

L'AIRP informe Mesdames et Messieurs les Pharmaciens titulaires d'officines privées de pharmacie, que les demandes d'ouverture de dépôts de vente de produits pharmaceutiques doivent désormais être soumises à l'**Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)**.

Les modalités relatives à la constitution desdits dossiers sont annexées à la présente note d'information.



Dr Assane COULIBALY

P.J. : Modalités

AMPLIATIONS :

- Cabinet du MSHPCMU.....	01
- DGSP.....	01
- IGSP.....	01
- CNOP.....	01
- UNPPCI.....	01
- SYNACASS-CI.....	01
- Grossistes - Répartiteurs	01

MODALITES POUR UNE AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEPOT DE VENTE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

- 1- Une demande d'autorisation de création sur papier entête de l'officine de pharmacie adressée au Ministre chargé de la santé qui doit mentionner :
 - L'intérêt du dépôt pour la localité considérée et son importance (ville, existence ou non d'un centre de santé) ;
 - Les nom, prénoms du gérant ;
 - Le nombre d'habitants de la localité et des bourgades environnantes ;
 - La distance de la localité par rapport aux pharmacies les plus proches ;
 - Le nombre de dépôts existants et le nom du ou de leurs titulaires ;
 - L'appartenance administrative à la localité (sous-préfecture, préfecture, commune, département) ;
 - Le nombre de dépôts exploités par le pharmacien demandeur (localisation administrative et localité) ;
- 2- Un courrier des autorités administratives dont dépend la localité (Préfet ou Sous-Préfet ou Directeur départemental de la santé) attestant de la nécessité de santé publique d'ouvrir un dépôt de vente de produits pharmaceutiques dans la localité ;
- 3- Une attestation d'inscription à l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire (ONPCI) de l'année en cours ;

LE DIRECTEUR GENERAL

- 4- Une copie de la licence de création de l'officine de pharmacie dont dépendra le dépôt de vente de produits pharmaceutiques ;
- 5- Une copie de la licence d'exploitation de l'officine de pharmacie ou l'Arrêté portant transfert de licence le cas échéant ;
- 6- Une copie du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie certifiée conforme du pharmacien demandeur ;
- 7- Un plan géographique de la localisation du dépôt de vente des produits pharmaceutiques ;
- 8- Une somme de cent mille francs (100.000F) pour frais de dossier par dépôt ;
- 9- Un dossier du préposé gérant du dépôt comportant :
 - Une fiche d'Etat civil originale datant de moins d'un (1) an ;
 - Un casier judiciaire original datant de moins de trois (3) mois ;
 - Un certificat de nationalité original valide ;
 - Une copie certifiée conforme du dernier diplôme obtenu (minimum BEPC) et une pièce attestant du niveau d'étude (minimum niveau 1^{ère}) ;
 - Une attestation de stage en pharmacie d'une durée minimum d'un an ;
 - Un certificat de visite et de contre-visite médicale avec sticker ;
 - Un curriculum vitae détaillé, daté, signé et certifié sincère ;
 - Une photo d'identité.

NB : Prière fournir le dossier en deux (02) exemplaires, chacun rangé dans une chemise à rabat.